



# actu Obligations de service des enseignants

# L'enseignement agricole

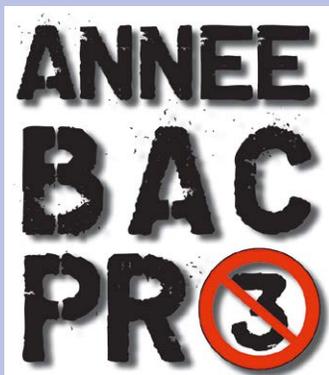


Moi, président,  
Lui, ministre...

Eux DGER

Le bilan de Stéphane Le Foll pour l'enseignement agricole public

dossier

organisée par le **snetap**

jeudi 26 janvier 2017 - 10h/13h

Espace HERMES

11 rue de la Vistule PARIS 13<sup>ème</sup>  
Métro : Maison Blanche (7), Olympiades (14)**PROPOSITIONS du SNETAP-FSU  
POUR LA VOIE PROFESSIONNELLE***Débattons, échangeons, concluons***snetap** 251, rue Vaugirard, 75 732 PARIS Cedex 15 - Téléphone 01 49 55 84 42 - Fax 09 72 16 40 90 - [snetap@snetap-fsu.fr](mailto:snetap@snetap-fsu.fr)**Sommaire**

n°385 • Décembre 2016

<b>Actu</b> .....	<b>2</b>
Le 26 janvier 2017 : conclusion l'année BAC PRO.....	<b>2</b>
Assises nationales CFAA/CFPPA Novembre 2016.....	<b>2</b>
Obligations de service des enseignants L'action du 23 novembre a contraint le ministère à quelques bougés... Mais insuffisants.....	<b>8</b>
<b>Dossier - Moi, président, Lui, ministre... Eux DGER : le bilan de Stéphane Le Foll pour l'enseignement agricole public</b> .....	<b>3</b>
Budget de l'enseignement agricole public : le verre à moitié vide.....	<b>3</b>
Entre renoncements et poursuite des réformes libérales.....	<b>4</b>
Rémunérations des agents : de petits « petits pas ».....	<b>5</b>
Apprentissage et formation continue Un ministre qui choisit la voie du silence !.....	<b>5</b>
Le projet agroécologique : quelles réalités ?.....	<b>6</b>
Droits syndicaux et dialogue social Le militant Le Foll passe son tour !.....	<b>7</b>
Bilan du ministre Le Foll sur l'enseignement supérieur agricole public (ESA) : une attente plus que déçue.....	<b>7</b>
<b>Edito</b> .....	

L'Enseignement Agricole est la revue du Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public - 251, rue de Vaugirard - 75732 PARIS Cedex 15 - Tél. : 01 49 55 84 42 - Fax : 09 72 16 40 90 - [www.snetap-fsu.fr](http://www.snetap-fsu.fr) - [snetap@snetap-fsu.fr](mailto:snetap@snetap-fsu.fr) - Responsable de la publication : Jean-Marie Le Boiteux - Coordonnateur de la publication : Arnaud Leroux - Maquette, mise en page et impression : Bordessoules Impressions - BP 42 - 17413 Saint-Jean-d'Angély Cedex - Dépôt légal : décembre 2016 - CCP 995-94 K Paris - Commission paritaire des papiers de presse 0613 S 06513. Ce numéro est imprimé sur papier 100% recyclé en France.

## Le 26 janvier 2017 : conclusion l'année BAC PRO

Le 26 janvier prochain, à Paris, le SNETAP organisera la journée de clôture de l'année BAC PRO entamée le 24 mars dernier. Nous avons lancé cette réflexion avec la volonté, partagée par beaucoup, de faire un point précis sur la mise en place de la réforme de la voie professionnelle dans l'enseignement agricole public, sachant que le ministère de l'Agriculture s'y refusait...

Après un lancement réussi devant plus de 100 personnes (avec la présence de tous les acteurs de l'enseignement agri-

cole public), ce sont 4 journées en région (Ile de France, Pays de la Loire, Centre et Nouvelle Aquitaine), au plus près du terrain, qui se sont déroulées pour poursuivre le bilan et affiner les propositions. Le 26 janvier prochain, en présence du ministre Stéphane Le Foll, comme il s'y est engagé, le SNETAP conclura cette année de réflexions en portant à la connaissance de la communauté éducative ses propositions au service de la réussite de tous les élèves de la voie professionnelle.

## Assises nationales CFAA/CFPPA Novembre 2016

Le premier jour des assises, nous a permis de réfléchir autour de l'histoire de l'alternance dans l'enseignement agricole présentée par A.M. Le Lorrain, historienne et ancienne inspectrice d'HG de l'EA. De la II République à la Libération, l'école primaire et les instituteurs ont le monopole de l'enseignement agricole et une mission d'animation rurale. Ils « sont diffuseurs de progrès ». La 1<sup>ère</sup> MFR voit le jour en 1935 et de la Libération à la V<sup>e</sup> République une rivalité public/privé s'étend. Les MFR accusent les instituteurs d'être trop « à gauche », d'éloigner les ruraux de campagnes au risque de pervertir les filles. Enfin, la V<sup>e</sup> République affiche la prédominance de l'enseignement privé. Sous la pression des MFR et des élus, l'enseignement agricole passe sous la tutelle du ministère de l'Agriculture beaucoup plus modéré politiquement. Dés lors, le privé sera favorisé.

Aujourd'hui, l'enseignement privé est largement majoritaire. Les ouvertures sauvages prises en dehors des avis des instances, les publicités mensongères, la proximité des élus de droite comme de gauche, la complicité du ministère avec l'enseignement privé ont contraint le SNETAP FSU à créer un groupe national « Vigilance Privé ».

Nous avons poursuivi sur la formation professionnelle, avec J. Dammeray, secrétaire national du SNUEP et représentant de la FSU au CNEFOP, qui a présenté le CNEFOP et les CREFOP, nouvelles instances pour coordonner les politiques de l'emploi, de formation et d'orientation professionnelles. Il a montré la place insuffisante des syndicats de l'éducation et les dérives des orientations politiques mettant en jeu les diplômes nationaux et la formation dans une vision utilitariste d'employabilité immédiate. Parallèlement, les participants ont été amenés à réfléchir à la multiplication de structures UFA ou GIP qui remettent en question la structure même des EPL pour l'enseignement agricole public.

Enfin, des sujets plus en lien avec le statut, le protocole, les instances et l'exercice du droit syndical ont fait l'objet des échanges de notre seconde journée. Les participants ont réaffirmé la nécessité d'un texte réglementaire pour imposer des conditions de travail identiques et la référence aux 648 heures. Enfin, tous ont été invités à s'approprier les instances représentatives dont les CCPR et à réactiver les commissions régionales du protocole.

Deux jours riches en échanges pour des agents souvent isolés dans les centres.

## Moi, président, Lui, ministre... Eux DGER : le bilan de Stéphane Le Foll pour l'enseignement agricole public

« Je demande à être jugé au terme des cinq ans », c'était la demande de François Hollande et de son gouvernement en 2013. « Je n'oublie pas les crises, mais ce qui a été fait, souvent critiqué, ce sont les jalons pour les années à venir » avait pour sa part déclaré Stéphane Le Foll qui doit faire son bilan global le 15 décembre à l'occasion d'une journée de communication de fin d'exercice... La DGER et Stéphane Le Foll ont d'ailleurs en septembre dernier envoyé directement aux agents de l'enseignement agricole public un petit feuillet dans lequel ils produisaient un bilan de leur action au ministère de l'Agriculture. Mais un bilan ne vaut que s'il est partagé... Le SNETAP-FSU pose ici son droit d'inventaire. 5 ans... Décembre 2016, voici donc venu l'heure du bilan de la présence de Stéphane Le Foll à la tête de l'enseignement agricole public. Mais attention, ce bilan n'est pas un solde de tout compte. Il reste encore 5 mois, 5 mois avec de nombreux sujets encore à traiter... « Travailler jusqu'au bout... Pour préparer l'avenir », tel est le mandat donné au gouvernement par le Président. Il y a encore du travail Monsieur le ministre !

Dossier réalisé par Jean-Marie Le Boiteux, Olivier Bleunven, Fabrice Cardon, Gérard Pigois, Serge Pagnier, Bruno Polack, Frédéric Chassagnette, Laurence Dautraix, Yoann Vigner.

## Budget de l'enseignement agricole public : le verre à moitié vide

Lors de la présentation de son projet de budget 2017, le ministre de l'Agriculture a pris à partie les organisations syndicales (la FSU en particulier), les accusant de toujours « voir le verre à moitié vide ». Le SNETAP n'a jamais contesté que, depuis la rentrée 2012, l'enseignement agricole voit les effectifs enseignants augmenter. Mais les créations d'emplois n'ont bénéficié qu'à 70 % à l'enseignement public et n'ont pas compensé les suppressions d'emplois de la décennie précédente.

Par ailleurs, les créations d'emplois dans l'enseignement se sont faites au détriment des autres services du ministère, dont certains assurent y compris le fonctionnement

de l'enseignement (DGER, SRFD, gestion des personnels). Ainsi, les sous effectifs de certains services (examens, gestion des payes, des recrutements...) ont conduit à un nombre croissant de dysfonctionnements.

Si l'on peut mettre au crédit de ce gouvernement le rétablissement d'une formation initiale des enseignants digne de ce nom, le maintien du recrutement au niveau master, sans véritable mesure d'accompagnement des jeunes et surtout sans revalorisation des carrières enseignantes, a pénalisé le recrutement : nombre de postes ouverts au concours sont restés vides.

Le refus de créer des postes dans les fonctions non enseignantes (en particulier admi-

nistratives) continue de pénaliser fortement le fonctionnement de nos établissements et alourdit la charge de travail des personnels restants.

Enfin, les créations d'emplois en nombre insuffisant n'ont pas permis à l'enseignement agricole public de faire face à la demande, en augmentation, du fait de la croissance démographique et donc d'une augmentation des jeunes en âge de rentrer au lycée (accueil des générations 2000). Cela s'est donc traduit, comme sous Bruno Le Maire, par des élèves rejetés de nos établissements (en dépit de plafonnements d'effectifs un peu assouplis) et par des horaires obligatoires partiellement attribués ou des dédoublements réglementaires non appliqués. A cela s'ajoute la baisse quasi continue des crédits consacrés à l'individualisation assimilés à une simple variable d'ajustement en fin de quinquennat...

Au nom de la maîtrise de la dépense publique et de la masse salariale, les salaires des personnels se sont vus gelés pendant toute la durée du mandat de ce gouvernement et les pertes de pouvoir d'achat des personnels ont été considérables, et ce n'est pas l'augmentation de 0,6% (à la veille des échéances électorales) qui permettra le rattrapage nécessaire.

Et il ne faut pas oublier qu'une partie conséquente de l'enseignement agricole public est dépendant des budgets des conseils régionaux (apprentissage et formation continue). Or, du fait de la diminution constante de la subvention de l'État aux collectivités territoriales, celles-ci ont diminué fortement leurs financements, mettant en difficultés de nombreux EPL. Alors oui, Monsieur le ministre, le SNETAP-FSU confirme que si le verre n'est qu'à moitié plein, c'est bien qu'il est toujours à moitié vide !

## Entre renoncements et poursuite des réformes libérales

Il ne s'agira pas ici de faire le bilan « pédagogique » des années Le Foll mais surtout de retenir les grandes tendances qui ont marqué un quinquennat aux réformes nombreuses.

Ainsi, on notera que les années 2012-2017 ont été marquées par des réformes dans toutes les voies de formation : voie générale avec la réforme de l'EAT (dans la filière S), voie technologique avec la mise en place d'épreuves du second groupe, par exemple, voie professionnelle avec la poursuite de la RVP et la mise en place de celle du CAPa ou encore la réforme du Bac Pro CGEA et enfin la poursuite des réformes des BTS. La marque, indélébile, de ces cinq années sera celle, sans nul doute, du renoncement face à la contre-réforme du Bac Pro 3 ans. Renoncement quand la ministre de l'Éducation, elle-même, (en l'absence de S. Le Foll, comme de la DGER) déclarait au Sénat, en mars 2016, que cette réforme n'avait été guidée que par des considérations budgétaires. Renoncement quand l'ancien Directeur de Cabinet du ministre déclarait qu'il n'avait pas les moyens de toute façon de revenir à un Bac Pro 4 ans. De l'idéologie ? Oui... Économique. Un renoncement clair donc face aux contre-réformes de la droite que ce soit celle de la voie professionnelle ou encore celle du lycée qui n'a, non plus, jamais été interrogée par la DGER de Stéphane Le Foll. Pourtant, c'est vrai, numériquement, mécaniquement, la RVP a fait augmenté le nombre de bacheliers professionnels. Mais à quel prix ? Celui d'une baisse de la valeur du diplôme ?

Celui de l'augmentation du décrochage, celui d'une baisse de l'efficacité de la formation ?

La seule ambition véritablement affichée en terme de formation se trouve dans le plan d'action global pour l'agro-écologie qui prévoit notamment de « *revisiter les référentiels pédagogiques* ».

Dans l'objectif du « *produire autrement* », le plan annonçait une adaptation des référentiels du secteur de la production. Si on peut constater aujourd'hui la mise en œuvre de ce point avec la rénovation du Bac Pro CGEA, après le CAPa et BTSA, on s'interroge sur la volonté réelle « *d'adapter les enseignements et les postures à la complexité des systèmes de production et de décision* ».

En effet le plan agro-écologique prévoyait par exemple « *une accentuation des approches pluridisciplinaires* »... alors que les horaires disciplinaires et pluridisciplinaires ont largement diminué, contre les horaires non affectés.

On regrette que la notion de développement durable n'ait été introduite dans les référentiels que par de simples touches alors que nous attendions une réflexion de fond pour en faire un fil conducteur de l'ensemble des référentiels (et pas uniquement ceux de la production).

Sur le plan pédagogique, c'est donc la marque du libéralisme, du désengagement de l'État qui aura caractérisé le mandat. Libéralisme quand les nouvelles mesures mises en place par la DGER n'ont eu de cesse que de développer l'autonomie des établissements (dans un contexte de manque de moyens et de DGH toujours insuffisantes). Libéralisme quand

cette autonomie s'est toujours traduite par plus de volumes horaires non affectés, procédure opposant sans cesse les disciplines, les collègues entre eux... À savoir, par exemple, qui sera légitime pour obtenir ses heures de groupe à effectif réduit. Dans la même logique, de désengagement de l'État, désormais la carte des formations de la voie professionnelle scolaire est co-pilotée par les conseils régionaux dont la vision trop souvent adéquatniste (aveuglée par le tout apprentissage) marque les rentrées les unes après les autres.

Pauvreté, enfin, des ambitions pédagogiques quand c'est l'idéologie qui guide le mépris face à l'action d'innovation pédagogique menée par les collègues du lycée agricole de Tours Fondettes. Qu'il leur soit ici rendu un vibrant hommage quant à leur dévouement au service de la réussite des élèves les plus en difficulté 6 années durant. Ceux qui ont tué la « classe spécifique » ne méritent que notre violence... Silence...

Sur ce plan comme sur d'autres, ce sera aussi la surdité qui a été la règle dans le cadre de ce qui certains osent encore appeler le dialogue social.

Si un temps, nous avons cherché Bruno... Stéphane... Tel un mauvais élève a bel et bien été présent, mais dans le fond de la classe et n'a jamais daigné écouter, travailler, s'impliquer, participer. Il a même voulu donner une note à « ses » professeurs de l'enseignement agricole public. Un comble ! Clap de fin.

Au bilan, Non, nous ne proposerons pas son maintien dans le même niveau... mais une réorientation.

# Rémunérations des agents : de petits « petits pas »...



## Un pas en avant, un pas en arrière... Le maintien d'un indemnitaire «au plus méritant»

La simple substitution du mot « performance » par celui de « résultats » dans la définition de la part indemnitaire de la rémunération des fonctionnaires (article 20 de loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires) constitue la bien maigre avancée de cette mandature qui avait pourtant annoncé son intention de supprimer toutes les indemnités individualisées mises en place sous l'ère Sarkozy. Bien au contraire, elle a simplement remplacé la Prime de Fonction et de Résultats (PFR) par le Régime Indemnitaire de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (RIFSEEP) qui comporte un volet individuel, le Complément Indemnitaire Annuel (CIA)...

Le SNETAP-FSU rappelle son attachement à une rémunération basée uniquement sur le traitement indiciaire - hors sujétions spécifiques.

## Un PPCR et puis s'en va...

Les mesures contenues dans le protocole « PPCR » (Parcours professionnels, carrières, rémunérations), signé par la FSU, sont mises en œuvre progressivement dans tous les secteurs de la Fon-

tion publique. A tous les niveaux, le SNETAP-FSU et sa fédération, la FSU et ses syndicats nationaux se mobilisent pour que chacun-e bénéficie d'une revalorisation de sa carrière et de son traitement. C'est dans ce cadre que la FSU a pu avec d'autres fédérations de la Fonction

Publique arraché la revalorisation du point d'indice de 1,2% (0,6% au 1<sup>er</sup> juillet 2016 et 0,6% au 1<sup>er</sup> février 2017). Les insuffisances que nous pointons dans ce protocole sont bien trop nombreuses, l'urgence sociale que représente l'amélioration du pouvoir d'achat, la reconnaissance des qualifications et du travail des agents est la priorité syndicale de cette période. Ainsi, la revalorisation des grilles n'est pas à la hauteur des pertes subies depuis plus de 15 ans par les personnels (pertes aggravées par 6 années de gel de la valeur du point d'indice). Les mesures prévues ne répondent pas à elles seules à la déqualification des carrières qui s'est progressivement instillée au fil des ans. Et le calendrier est trop étalé (jusqu'en 2020) pour permettre aux mesures prévues d'être à la hauteur.

Il est maintenant nécessaire de franchir une nouvelle étape de revalorisation plus générale de tous, et notamment des enseignants avec comme objectif de faire du corps des agrégés le corps de référence du second degré...

Il reste des revendications à faire aboutir : plan de rattrapage de la valeur du point d'indice, réduction des durées des premiers échelons, carrière « cylindrique » et non pyramidale pour les changements d'échelons et de grades... L'objectif du SNETAP-FSU est une carrière pouvant être parcourue par tous sans obstacle de grade pour tous ! Monsieur le ministre... Il y a encore de la marge, n'est-il pas ?

## Apprentissage et formation continue Un ministre qui choisit la voie du silence !

Dès le début du mandat, le SNETAP FSU rédige une longue contribution au projet stratégique de l'enseignement agricole concernant la formation continue et l'apprentissage, ses agents et publics formés. Une contribution ambitieuse que le ministre n'a pas entendue ni considérée. En 2013, l'espoir d'ouverture de discussions sur le protocole CFAA CFPPA, plus largement sur les conditions de travail qui se dégradent et sur le statut des agents payés sur budget se profile. Un groupe de travail s'installe et promet la poursuite des travaux à l'automne. Promesse non tenue ! S'en suivent 3 années de silence, sans réunion, sans avancée. Pendant ce temps, la précarité augmente et est même recrée par le dispositif de déprécarisation (les formateurs reçus au concours ne pouvant demeurer en centre de formation), le temps de travail augmente, les licenciements se multiplient, les CCP dysfonctionnent, les agents souffrent...

Les rencontres, avec le ministre lui-même en 2014 suite à la mobilisation démonstrative au Mans, comme avec la conseillère du ministre, à l'occasion des journées FSU contre la précarité, sont faites de promesses qui ne seront jamais tenues. « Je suis favorable à la diffusion de la partie 1 du protocole début 2016, je suis d'accord pour la relance des commissions régionales de suivi du protocole, je suis favorable à un bilan partagé du fonctionnement des CCP », propos de la conseillère du ministre en octobre 2015... Engagements non tenus !

Après 3 années sans travaux, un protocole abandonné et une partie 1 inachevée, un groupe de travail se met en place en mai 2016, un deuxième en novembre 2016. A ces occasions, encore des promesses non tenues : celles de finaliser la partie 1 à l'automne 2016 et de commencer les discussions sur la partie 2 qui traitent des conditions de travail. En novembre 2016, la partie 1 n'est pas prête, aucun bilan des CCP n'a été présenté comme promis et les commissions n'ont pas été réactivées. C'est à peine si l'on peut espérer pour janvier 2017 l'ouverture des discussions sur les conditions de travail.

C'est donc un bilan bien terne pour les agents des CFA/CFPPA. Même si la prise en charge totale de la décharge syndicale des agents de CFAA/CFPPA est une avancée positive, il n'en demeure pas moins qu'ils sont les oubliés des années Le Foll.

# Le projet agroécologique : quelles réalités ?

*Entre agroécologie et dérégulation de l'agriculture française, intégrée à un système mondialisé, un choix cornélien pour le ministre de l'Agriculture et son gouvernement. Il y a longtemps que le SNETAP-FSU interroge et conteste le modèle agricole dominant.*

Les journées d'études organisées en décembre 2011, ont constitué un moment fort de cette contestation et ont été l'occasion de réfléchir aux orientations à donner aux formations agricoles face aux évolutions du monde agricole et rural.

Devant le constat d'un monde rural en crise identitaire, d'un modèle agricole non durable, d'un environnement qui continue de se dégrader, de la multiplication des crises et d'un enseignement agricole interrogé sur son avenir, le SNETAP-FSU a développé et proposé des pistes pour que l'enseignement agricole contribue à une réelle transition agro écologique...

C'est pourquoi dès la présentation, par le ministre, de son projet de loi d'avenir, le Snetap-FSU a fait part de son adhésion au projet d'agroécologie tout en suggérant certains amendements quant à son volet enseignement.

Pourtant, alors que 73 mesures réglementaires ont été prises et que selon le gouvernement 81 % de la loi serait aujourd'hui mise en œuvre, les effets ne sont pas probants. Ainsi, le CESE,

dans un avis présenté le 23 novembre 2016, a mis en exergue les verrous de cette orientation : « Les freins au développement de l'agroécologie opèrent à tous les échelons des filières : ils sont économiques, sociaux, cognitifs mais aussi réglementaires et liés aux politiques publiques. Ils interagissent et créent un ensemble systémique dans lequel la stratégie de chaque acteur.rice renforce celle des autres ». Mme Cécile Claveirole, auteur pour le CESE de l'avis, donne aussi des pistes : « La transition agroécologique implique une prise de risques que les démarches collectives contribuent à surmonter. Initiées pour certaines depuis longtemps, elles révèlent le rôle primordial de l'observation, de l'expérimentation et des échanges de pratiques ».

Si le ministre de l'Agriculture a accordé quelques moyens pour la mise en place de correspondants agroécologie dans l'Enseignement Agricole, pour vulgariser l'agroécologie, il a pour l'essentiel compté sur l'adhésion des personnels (en ré-orientant pour partie les crédits de la formation continue) et sur le peu de ressources financières des exploitations et ateliers technologiques (se contentant d'abonder quelques tiers-temps supplémentaires par rapport à son prédécesseur). On relèvera par ailleurs une réforme du bac pro CGEA vers davantage de polyculture-élevage, mais avec un retour des logiques de filière dès la première... Enfin, force

est de constater que les CFPPA sont les grands oubliés de la loi d'avenir agricole, comme si les enjeux en matière d'agroécologie ne concernaient que la formation initiale des agriculteurs. Par suite, le bilan paraît bien maigre au regard du conservatisme productiviste et de l'agrobusiness devant lequel le ministre a avoué son impuissance en se contentant de déclarer que rien de réglementaire ne s'opposait à l'installation de la ferme des Mille vaches, par exemple...

La promotion et la mise en œuvre de l'agroécologie dans les établissements agricoles publics auraient du faire l'objet d'un plan de financement spécifique de leurs exploitations agricoles, or le ministre n'a même pas su à minima impulser au Parlement le débat sur leur financement.

Face aux projets de développement « des fermes usines » sur lesquels le Snetap-FSU l'a souvent interpellé, le ministre s'est enfermé dans une réponse de nature exclusivement réglementaire. Il a en effet trop souvent justifié la légalité de ces projets sans en contester le fond et la philosophie. En février 2015 à quelques jours du salon de l'agriculture, il croyait même bon d'ajouter qu'on « ne peut se passer de l'agriculture industrielle » et d'une « production suffisamment industrialiser pour être économiquement accessible ».

Entre les défis majeurs alimentaires, sanitaires, environnementaux, économiques, sociaux, sociétaux, territoriaux et techniques et la dérégulation de l'agriculture française, intégrée à un système mondialisé, le ministre n'a assurément pas levé toutes les contradictions...



# Droits syndicaux et dialogue social

## Le militant Le Foll passe son tour !

**S**il était bien un registre où l'on attendait que des valeurs de gauche s'expriment de façon nette, c'était clairement celui des droits syndicaux. Et non ce n'est pas ici qu'une question de moyens, ce qui in fine est encore moins compréhensible...

Non le verre ne pouvait, n'aurait assurément pas du être rempli à moitié... Que celui-ci soit considéré par les uns ou les autres comme à moitié vide ou à moitié plein... Et pourtant ! Nous prendrons ici deux angles pour tâcher de partager un bilan objectif sur ce qui a été fait, ce qui aurait pu ou du l'être et sur ce qui se doit encore d'advenir dans les 5 mois qui restent de cette présidence !

### **Pas de régression, mais pas de révolution en matière de droits et de moyens syndicaux**

- une circulaire ministérielle (déc. 2015) préservant les acquis en matière de droits et de moyens syndicaux, mais plus facile à revisiter sur la forme (avec des fiches thématiques fonctionnelles), voire à ajuster quant à la mise en pratique (avec quelques explicitations utiles en matière d'autorisation d'absence, de convocation, de remboursement de frais, etc.), qu'à conforter sur le fond en terme de droits nouveaux et/ou renforcés (refus de prise en compte du temps passé en instances, refus d'avancer sur la question des frais de garde,...)
- une compensation arrachée de guerre lasse - après 3 années d'échanges à sens unique avec le Cabinet du ministre - des décharges des ACB (reversement aux CFA-CFPPA), mais pas sur le plan du temps syndical CHSCT (!), et un début de reconnaissance du bien-fondé à compenser les décharges des personnels « non enseignants » via un re-basage des dotations d'objectif... Mais uniquement si vous n'êtes considéré comme étant « sur-doté »...

### **Aucune volonté de permettre aux agents de l'EAP de bénéficier de CHSCT de plein exercice**

- une bataille acharnée... Pour obtenir les moyens de fonctionnement prévus dans le cadre du protocole fonction publique, qui vient de se solder par une condamnation du MAAF en Conseil d'Etat ! Rien de moins... Sans parler de la circulaire sur ce temps syndical CHST... Ni faite ni à faire et qui aura mis près de 2 ans pour être

appliquée, du fait d'une volonté manifeste de laisser pourrir de la part des DRAAF-SRFD, voire de la DGER... Sans que ça n'émeuve grandement le Cabinet.

- une guerre de tranchée... Pour obtenir le plein exercice des prérogatives (droit de visite, d'enquête...) pour nos CHSCTREA, soit bientôt 5 années d'immobilisme et sinon de paralysie de nos instances ! Mais pourquoi au juste ? Pas pour des questions de moyens, mais parce que le lobby des DRAAF-SRFD et des directeurs d'EPL ne veulent pas de ces empêcheurs de gérer et de manager dans l'entre-soi... Et tant pis si seuls les personnels de l'EAP se trouvent privés de leur droit élémentaire de saisir, comme tout agent du MAAF et comme tout agents publics en général, leur CHSCT. Il reste encore

5 mois à Stéphane Le Foll pour dépasser ce véritable déni de représentation... À défaut c'est une nouvelle fois la justice qui sera saisie !

**En guise d'épilogue...** On ne peut s'empêcher de revenir sur le rapport du ministre Le Foll au « dialogue social »... Et aux corps intermédiaires, autrement dit aux élu-e-s des organisations syndicales représentatives des personnels. Là où un Sarkozy voulait tout bonnement les supprimer, Le Foll, lui, s'est contenté de les fustiger lors de son dernier CTM budget en distribuant bons et mauvais points... Dans une logique assurément plus monarchique que démocratique, ne daignant même pas laisser répondre « ses contradicteurs »... Pour cause de conseil des ministres. Fermez le ban !

## Bilan du ministre Le Foll sur l'enseignement supérieur agricole public (ESA) : une attente plus que déçue

**A**près le catastrophique quinquennat de Sarkozy, l'attente de la communauté de l'ESA était importante mais les espoirs ont été vite déçus et les réformes les plus contestées ont été maintenues malgré un habillage légèrement différent : les Pôle Recherche et Enseignement supérieur (PRES) transformés en Communauté d'Universités et d'établissements pour la plupart. Le PRES Agreenium piloté par Marion Guillou PDG de l'INRA, qui n'avait pas réussi à fédérer tous les établissements puisque les établissements eux-mêmes n'en voyaient pas l'intérêt, a été transformé à marche forcée par S. Le Foll en Institut Agronomique, Vétérinaire et Forestier de France (IAVFF) malgré l'absence d'adhésion de la communauté à la fois des établissements de recherche et des établissements d'enseignement supérieur et sans qu'aucun bilan d'Agreenium n'ait jamais été présenté.

L'objet même de l'IAVFF est déjà étrange puisque c'est un établissement de type encore inconnu « établissement public national de coopération à caractère administratif ». Son coût de fonctionnement est intrinsèquement élevé et pourtant son intérêt reste très limité et surtout encore à démontrer. Le début de son fonctionnement ne fait que confirmer nos craintes : les représentants des personnels et étudiants sont très minoritaires dans la seule instance, le CA, où ils sont représentés et « [leur] seule force est la force de persuasion » sic ! En outre la coopération se transforme en concurrence notamment vis-à-vis des Universités et même des établissements de l'ESA. Ainsi les établissements de recherche ont poussés pour que l'IAVFF délivre des diplômes, quel intérêt alors qu'avant ces mêmes diplômes étaient fait en collaboration mais sous la responsabilité des établissements d'enseignement supérieur ! Pourquoi déshabiller un secteur dont c'est la principale compétence ? Les tensions et suspicions qui commencent à poindre ne peuvent que s'amplifier.

On attendait aussi Le Foll sur le budget et si notre ministre est satisfait de l'inflexion par rapport au coupes précédentes, il n'y a pas eu redressement et les 3,5% d'emplois supplémentaires ont juste freiné la précarité qui reste extrêmement élevée dans l'ESA : plus d'un tiers des personnels soit 28% en terme d'emploi (ETPT). Les budgets de fonctionnement n'ont pas augmenté en 5 ans si bien qu'avec l'inflation, les tensions budgétaires au sein des établissements se sont très fortement accrues. Seuls les frais de scolarité des étudiants ont augmenté régulièrement (14% en 5 ans) et cela même ces deux dernières années malgré leur stabilité à l'Education Nationale. Pourtant Le Foll avait assuré publiquement devant les représentants des étudiants qu'ils n'augmenteraient pas cette année : encore une promesse non tenue. C'est ça la parole d'un ministre !

## Pitoyable !

Un Président de la République Française tellement peu fier de son bilan qu'il n'ose pas le soumettre au vote des Français, ni même aux partisans de son propre camp. Un Premier ministre qui, après avoir mis en œuvre avec zèle ces orientations, s'expose à la même sanction. Et un ministre de l'Intérieur qui prend le relais pour achever, lors du mandat le plus court de la cinquième République, la mise en œuvre de cette politique socialement et économiquement catastrophique.

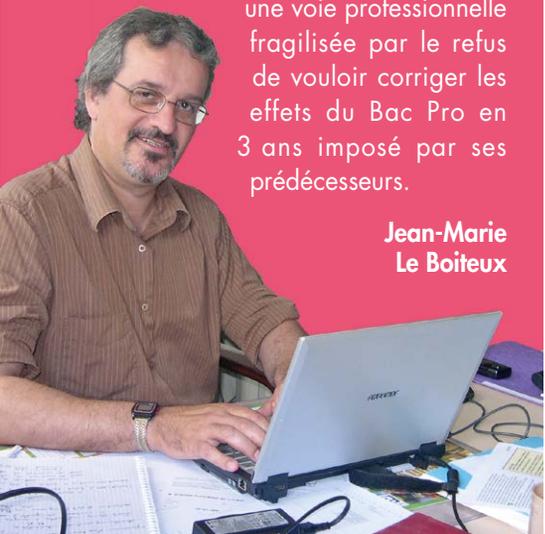
En face, l'ex-président de la République se voit lui aussi désavoué par son camp au profit de celui qui a pourtant mis en œuvre durant tout le mandat la politique qu'il lui dictait. Et qui prône en matière de services publics, de droit du travail et de protection sociale, un recul en arrière de plus d'un siècle !

Et l'on s'étonne ensuite que, confrontés à une absence d'alternative socialement acceptable, une partie des Français se tourne vers ceux qui prônent des solutions simplistes, dangereuses socialement, injustes, tout autant qu'inefficaces, à savoir l'extrême droite.

Pourtant, le gouvernement tente, par des campagnes de communication, de présenter une image honorable de ce quinquennat. Dans l'enseignement agricole, sur mandat du ministre, la DGER a lancé cette campagne à grand renfort de communiqués et de jolies plaquettes. Mais elle aura bien du mal à redorer l'image qu'elle laissera d'un enseignement agricole public incapable de répondre à la demande sociale et avec

une voie professionnelle fragilisée par le refus de vouloir corriger les effets du Bac Pro en 3 ans imposé par ses prédécesseurs.

Jean-Marie  
Le Boiteux



## Obligations de service des enseignants L'action du 23 novembre a contraint le ministère à quelques bougés... Mais insuffisants

**A** lors que de nouvelles dispositions sont en vigueur à l'Éducation Nationale depuis la rentrée 2015, le ministère de l'agriculture a fait traîner les négociations pour faire évoluer le mode de calcul des obligations de service aux enseignants de l'EAP. Le SNETAP-FSU avait prévenu, dès l'ouverture des discussions, qu'il n'accepterait pas que certains collègues voient leur charge de travail alourdie. Or, lors de la réunion qui devait être conclusive, le 6 octobre, c'est ce à quoi aboutissait la proposition de l'administration, celle-ci souhaitant mener cette réforme à coût constant. C'est ce qui a conduit une intersyndicale (SNETAP-FSU, FO, SYAC-CGT et Sud) à appeler à la grève et à une manifestation nationale le 23 novembre.

Le dépôt du préavis de grève a eu pour premier résultat l'ouverture de négociations la semaine précédente, avec le premier déblocage de moyens complémentaires à hauteur de 15 ETP, soit 10 000 heures environ. Cette enveloppe visait à corriger partiellement la perte de la première chaire pour les enseignants en BTS. Pour autant, même avec cette mesure corrective, des enseignants continuaient à être perdants, ce qui était inacceptable ! Le préavis a dès lors été maintenu.

Pendant la manifestation qui a réuni près de 200 enseignants, une délégation a été reçue par le cabinet du ministre, en présence du Directeur Général, pendant plus d'une heure et demi. La délégation a insisté sur la nécessaire prise en compte de la complexité du métier d'enseignant et de ses spécificités dans l'Enseignement Agricole. Elle a remis au cabinet les 1500 signatures de la pétition initiée par le SNETAP. Au sortir de ce nouvel échange, force a été de constater que les personnels n'ont pas été entendus. Par exemple,



le Cabinet refuse de supprimer la majoration pour faible effectif pourtant acquise à l'Éducation Nationale. Tout au plus, au bout d'une heure de discussion, a-t-elle proposé l'assouplissement de cette mesure inéquitable (passage de 8 à 9 heures du seuil de déclenchement, ce qui retirerait cette majoration à 18% des collègues qui en sont actuellement victimes), proposition confirmée lors du groupe de travail du 29 novembre, mais avec une application au mieux à la rentrée 2018 et sans garantir que cette mesure serait inscrite dans le décret.

Selon ses propres statistiques, le DGER reconnaît que près de 500 enseignants verront, en l'état, leurs obligations de service s'alourdir de plus de 30 minutes hebdomadaires à la rentrée 2017. Cela reste, pour le SNETAP-FSU, toujours inacceptable. C'est pourquoi il appelle les personnels à maintenir la pression sur le ministère, un appel à la rétention des notes de CCF a été lancé en ce sens par l'Intersyndicale !

Conformément au mandat que lui a donné le Congrès d'Arras (avril 2014), le SNETAP va maintenant consulter ses adhérents, afin de décider de la position qu'il adoptera au moment du vote sur ce texte sans doute début 2017.

